

# Le dépistage bucco-dentaire des résidents d'EHPAD

## en 5 étapes



**1** Une infirmière se déplace dans votre EHPAD.



**2** L'infirmière réalise un recueil de données, ainsi que des images et vidéos de la cavité buccale.



**3** L'ensemble de ces éléments est transmis, via la plateforme de télémédecine COVOTEM, à un dentiste expert.



**4** Le dentiste expert établit un compte rendu, comprenant notamment des préconisations. Celui-ci est transmis au résident et à son médecin traitant.



**5** Si des préconisations de soins sont proposées, un point sera fait entre le résident et le médecin traitant pour passer le relai à un dentiste de proximité, ou le cas échéant au Centre Hospitalier Jacques Cœur.

Le dépistage est gratuit. Pour les soins, les prothèses et le transport, le reste à charge sera le même que pour une prise en charge de ville habituelle.

**Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec le cadre de l'EHPAD.**